



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 8 juillet 2024

39 élus présents (57 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

PREVENTION, SECURITE, AIDE AUX VICTIMES : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024 (06/7.5.6/2426B)

Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), Mulhouse Alsace Agglomération soutient les initiatives dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de l'aide aux victimes. L'objectif est de mobiliser ses partenaires afin de coproduire des actions en lien avec les enjeux prioritaires découlant de ces thématiques.

Aussi, plusieurs associations partenaires de Mulhouse Alsace Agglomération et œuvrant dans le cadre des axes prioritaires de la stratégie en direction des habitants de l'agglomération, se sont manifestées auprès de la collectivité afin d'être soutenues dans l'exercice de leurs missions.

La commission de concertation composée des Vice-Présidents des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) restreints et de la Vice-Présidente en charge de la stratégie sécurité et prévention s'est réunie le 14 mai 2024 afin d'examiner l'ensemble des dossiers déposés. Le soutien de Mulhouse Alsace Agglomération à 5 associations est proposé.

1/ Lutter contre la délinquance et favoriser les actions de prévention de la récidive

L'association EVI'DENCE met en œuvre un programme d'aide à l'insertion et de prévention de la récidive des personnes détenues mineures, jeunes majeures et

majeures, par la médiation animale à travers son action « Humaniser la prison par l'animal ».

Ce projet permet aux personnes incarcérées de se responsabiliser en s'occupant d'un animal. Il permet également de ré-humaniser les lieux, d'établir des relations respectueuses avec les animaux mais aussi avec ses pairs, de lutter contre l'isolement, de remettre en place des règles sociales souvent inexistantes ou hors normes et donc de participer à leur réinsertion. Ce travail sur le respect de l'autre, permet de diminuer le risque de réitération d'actes violents.

En 2023, 180 personnes majeures et 20 personnes mineures incarcérées au centre pénitentiaire de Mulhouse- Lutterbach, ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de ce dispositif. La liste d'attente pour participer à cette action de médiation animale est d'année en année toujours plus importante tout comme l'augmentation de la population carcérale.

En 2024, il est envisagé d'aménager un nouveau local pour accueillir des animaux au sein du quartier femmes de l'établissement.

Mulhouse Alsace Agglomération a attribué une subvention pour soutenir cette action depuis 2020.

Aussi, est-il proposé d'attribuer une subvention de **4 000 €** à l'association EVIDENCE au titre de l'année 2024 (3 665€ en 2023).

2/Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Face à l'augmentation importante des violences conjugales et intrafamiliales, l'Espace Rencontre porté par **l'association La Petite Ourse** est de plus en plus souvent désigné par le juge aux affaires familiales pour la mise en œuvre des droits de visite enfants-parent ou pour l'accompagnement des enfants vers leur parent, enfants qui sont victimes directes ou collatérales de violences conjugales et intrafamiliales.

Aussi, l'association a dû réajuster ses modalités d'accompagnement et d'intervention. Ainsi, en janvier 2023, l'association la Petite Ourse a mis en place un Espace Rencontre Protégé (E.R.P) permettant d'accueillir et d'accompagner de façon globale chaque acteur de la famille et notamment l'enfant, dans un espace sécurisé. Ce nouveau dispositif permet une prise en charge globale non seulement pour la femme victime, mais également pour l'enfant face à cette problématique des violences conjugales ou intrafamiliales.

Durant l'année 2023, le nombre de mesures concernées par les violences conjugales et intra familiales prises en charge par la structure a représenté plus de 50,07% de l'activité de l'espace Rencontre La Petite Ourse soit une augmentation de 33% comparée à l'année 2022. De plus, 98 victimes faisant l'objet d'une ordonnance de protection ont été accueillies au sein de la structure (contre 38 en 2022).

Afin de permettre à cet Espace Rencontre de fonctionner et pour soutenir l'association La Petite Ourse dans la mise en œuvre de ses missions visant l'accueil et l'accompagnement des enfants et parents victimes de violences conjugales ou

intrafamiliales, il est proposé d'attribuer une subvention de **3 000€** (1 750 € en 2023).

Le **CIDFF** (centre d'information des droits des femmes et des familles) porte l'accueil de jour départemental réservé aux femmes victimes de violences dans le Haut-Rhin. Il a pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner dans les démarches d'accès aux droits sociaux et juridiques les femmes victimes de violences.

L'accroissement continu des sollicitations depuis une dizaine d'années a engendré un déficit sur les exercices budgétaires 2021 et 2022. Compte tenu des missions essentielles de cet accueil, la Fondation des femmes a attribué fin 2023 un prix « coup de pouce » afin de résorber plus rapidement le déficit. La Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin s'est également mobilisée aux côtés des financeurs historiques.

En 2023, l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences a permis de recevoir 729 femmes au cours de 2 177 entretiens. Parmi ces femmes, 303 résidaient sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération soit près de 42%.

Afin de soutenir la poursuite de ce dispositif nécessaire sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération et de permettre au CIDFF de maintenir un accueil de qualité adapté à chaque victime, il est proposé d'attribuer une subvention de **2 000€** (nouvelle demande).

3/Protéger la santé mentale des jeunes et prévenir les conduites addictives

Le service de prévention de **l'Association le Cap** mène des actions autour des addictions visant à informer, former et sensibiliser le public. Ce travail est réalisé essentiellement par le biais d'interventions de professionnels de terrain au sein des établissements scolaires. Le dispositif de prévention peut être amené à organiser des réunions grand public destinées aux parents et aux membres de l'entourage. Ainsi, en 2023, l'équipe a réalisé un total de 819 actions : 9 715 jeunes et 1 521 adultes ont bénéficié de ses interventions.

S'agissant du volet « soins », l'association Le Cap gère quatre centres de soins des addictions (CSAPA) sur les secteurs d'Altkirch, Mulhouse, Saint-Louis et Thann, apportant ainsi une aide et un accompagnement en termes de soins, de suivis psychologique et social à la personne dépendante et à son entourage. En 2023, ces centres ont accueilli 2 649 personnes (patients et entourage), pour un total de 17 920 consultations dont 1 403 patients et entourage sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (soit près de 53% de la file active globale).

Les demandes d'accompagnement et de soins ne cessent de croître. De plus, l'émergence de nouvelles problématiques et de nouvelles pratiques à l'instar de la cyberdépendance nécessite une constante adaptation dans la prise en charge du patient. La prise en compte de ces comportements incite à développer de nouvelles approches. Pour ce faire le renforcement des équipes soignantes est indispensable. Mulhouse Alsace Agglomération apporte son soutien depuis plusieurs années à l'association Le Cap. Aussi, afin de permettre à la structure de poursuivre ses missions de prévention dans de bonnes conditions et afin qu'elle puisse répondre

à l'ensemble des demandes de soins des habitants du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de **5 000 €** (4 000€ en 2023).

4/Renforcer la prévention face à l'insécurité routière

L'association Signaleur Transmetteur Alsace Radio 68 (STAR 68) plus communément appelée Jokers de la route, œuvre pour les retours des automobilistes lors de soirée. Les bénévoles de la structure se mettent à disposition des automobilistes pour les raccompagner dans leur véhicule en toute sécurité et ce tout au long de l'année.

Mulhouse Alsace Agglomération attribue depuis plusieurs années une subvention de fonctionnement à la structure. Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 000€** (1000€ en 2023).

Le montant total des subventions de fonctionnement proposé au titre de l'année 2024 s'élève à 15 000€.

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés à la signature par chaque association du contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, et au respect par le bénéficiaire de ses principes afférents.

Les subventions attribuées aux associations feront l'objet d'un versement unique dès lors que la délibération sera exécutoire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :
Chapitre 65 - article 65748 -fonction 10
Service gestionnaire et utilisateur : STSPD et Projets
Ligne de crédit n° 29 825 – subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve les structures retenues et les montants de subvention proposés,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Ne prennent pas part au vote (2) : Alain COUCHOT (représenté par Thierry NICOLAS) et Josiane MEHLEN.

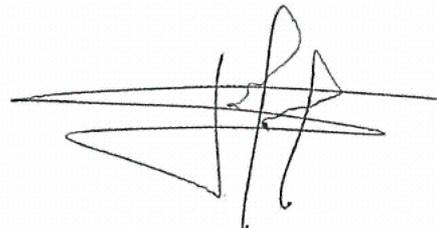
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN